



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'ADJOINT TECHNIQUE
DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

En application des articles 3-2 à 3-4 du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation auront lieu, au titre de l'année 2020.

Ces recrutements sont organisés par Branche d'Activité Professionnelle (BAP) et par emploi type.

Conformément à l'arrêté ministériel du 13 mai 2020, le nombre total de postes à pourvoir au niveau national est fixé à 202.

Au titre du rectorat de Versailles, le nombre de postes à pourvoir est fixé à 1 soit :

1 poste d'ATRF BAP G Opérateur logistique - affecté à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hauts-De-Seine à Nanterre.

Les dossiers de candidature sont constitués d'un formulaire d'inscription (disponible sur le site du rectorat : <http://www.ac-versailles.fr>, dans la rubrique « Examens et concours » « Personnels ITRF », d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Ils doivent être adressés à :

**Rectorat de Versailles
DAPAOS 4
Recrutement direct – BAP G
3, boulevard de Lesseps
78017 VERSAILLES cedex**

La Rectrice de l'Académie de Versailles arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessous, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Le registre des inscriptions est ouvert du : **jeudi 28 mai 2020 au vendredi 12 juin 2020.**

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **vendredi 12 juin 2020** (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats à auditionner recevront une convocation pour un oral qui aura lieu à partir du lundi 29 juin 2020 (calendrier prévisionnel).

Contact pour tout renseignement complémentaire :

**Rectorat de Versailles
DAPAOS 4
Mme Muriel ROBIN
ce.dapaos4@ac-versailles.fr**